

# Communiqué



Fédération des producteurs  
de pommes du Québec  
Affiliée à l'UPA

<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL.	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaw's, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Métro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme
---	---

**17 août 2009**

## Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2009



Le 17 août 2009, à la suite d'une rencontre, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé **de devancer la date de mise en marché de la variété Paulared**, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le jeudi selon les nouvelles circulaires des chaînes alimentaires.

<b>JUILLET</b>	9	16	23		
		Lodi Jaune transp.	Lodi Jaune transparente	Jaune transp. Rouge hâtive	
<b>AOÛT</b>	6	13	20	24	27
	Jaune transparente Rouge hâtive Vista Bella	Vista Bella Jersey Mac <b>xx</b> Melba <b>xx</b>	Jersey Mac Melba <b>xx</b> Sunrise <b>N</b>	Jersey Mac Melba Sunrise <b>N</b> Paulared <b>xx</b>	Jersey Mac Melba Sunrise <b>N</b> <b>Paulared</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	3	10	17	24	
	Sunrise <b>N</b> Paulared	Sunrise <b>N</b> Paulared Lobo <b>xx</b>	Paulared Lobo	Paulared Lobo McIntosh Honey Crisp <b>N</b> Gala	
<b>OCTOBRE</b>	1	8	15	22	29
	Lobo McIntosh Spartan Honey Crisp <b>N</b> Gala	Lobo McIntosh Spartan Honey Crisp <b>N</b> Gala Empire Cortland	Lobo McIntosh Spartan Honey Crisp <b>N</b> Gala Empire Cortland	Lobo McIntosh Spartan Honey Crisp <b>N</b> Gala Empire Cortland	Lobo McIntosh Spartan Honey Crisp <b>N</b> Gala Empire Cortland

xx : quantité limitée

N : nouvelle variété en quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES** : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

## Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2009

Décision du comité de prix du 17 août des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc., la Fédération des producteurs de pommes du Québec de maintenir le statu quo sur le prix de certaines pommes tardives établi le 3 août dernier :

Date/jour/mois	Sunrise	Paulared
À compter du début de l'écoulement	S : 11.50 \$ C : 11.50 \$	S : 11.50 \$ C : 11.50 \$

S: Sac C: cellule

### PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **24 août 2009 à 20 h** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives.

**Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265**

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**